

Communiqué de presse

Saint-Étienne confortée dans son contentieux avec la Royal Bank Of Scotland

La Ville de Saint-Étienne vient ce jour d'être confortée dans son contentieux face à la Royal Bank Of Scotland.

2 swaps avaient été vendus par la Royal Bank Of Scotland à la Ville de Saint-Étienne entre 2006 et 2007. Ces produits étant considérés comme illégaux, la Ville de Saint-Étienne a, en février 2011, assigné la Royal Bank Of Scotland en nullité de contrats. En retour, la banque a porté l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.

La Royal Bank Of Scotland s'est aujourd'hui vue déboutée de sa demande de paiement par le Tribunal, considérant que les swaps sont « *des produits spéculatifs à haut risque dont la légalité est aujourd'hui sérieusement contestée* ».

Maurice Vincent, Sénateur-Maire de Saint-Étienne s'est déclaré satisfait de cette décision du Tribunal, qui reconnaît la forte responsabilité des banques face aux situations délicates que connaissent de nombreuses collectivités territoriales face aux emprunts toxiques.

**Cabinet de Maurice Vincent,
Sénateur-Maire de Saint-Étienne**

Service Presse : 04 77 48 74 22
Jean-Luc Rigaux : 06 03 88 69 45
Domitille Jubert : 06 35 33 85 98